Envoyé en préfecture le 20/06/2023
Reçu en préfecture le 20/06/2023
Publié le 20 JUIN 2023
ID : 085-200023778-20230615-DL2023_04_09-DE

PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE AGGLOMÉRATION

République Française

Département de la Vendée

Canton de SAINT HILAIRE DE RIEZ

"PAYS DE SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE AGGLOMERATION"

Siège :

4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85 806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil : 47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 34

DELIBERATION
n° 2023 - 04 - 09

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

du "Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération"

Séance du 15 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 15 juin, le Conseil du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 8 juin, s'est réuni à la Salle de Spectacles La Balise à Saint Hilaire de Riez, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents : André COQUELIN, Yann THOMAS, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Dominique BRET, Frédéric FOUQUET, Thierry FAVREAU, Jean CANTIN, Patricia ROUVREAU, Philippe MOREAU, Sonia CHARLOS, Isabelle TESSIER, Stéphane GUIBERT, Muriel HABERT, Laurent DURANTEAU, Christine BERNARD, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, François BLANCHET, Denise RENAUD, Thomas PERROCHEAU, Nicole BOULINEAU, Kathia VIEL, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Jean-Pierre STEPHANO, Chantal GREAU, Vincent PIPAUD, Christine CRESTOIS, Olivier ROBIC, Evelyne CHAUVEL, Valérie VECCHI, Jean SOYER, Lucien PRINCE, Maryse AUGUIN.

Conseillers communautaires absents et excusés :
Francine ZIMMERLIN, Céline DELOMME, Jean-Baptiste RABINIAUX, Thierry BIRON, Dominique MALARY, Catherine GALAND, Laurent REIGNIEZ, Isabelle DURANTEAU, Dominique SIONNEAU, Joël GIRAUDEAU, Béatrice JUSTIN, Jérôme MESNARD, Laurent BOUDELIER.

Pouvoirs :
Francine ZIMMERLIN à André COQUELIN / Céline DELOMME à Laurent DURANTEAU / Jean-Baptiste RABINIAUX à Frédéric FOUQUET / Thierry BIRON à Vincent PIPAUD / Catherine GALAND à Philippe MOREAU / Isabelle DURANTEAU à Xavier BERNARD / Dominique SIONNEAU à Hervé BESSONNET / Joël GIRAUDEAU à François BLANCHET / Béatrice JUSTIN à Denise RENAUD / Jérôme MESNARD à Thomas PERROCHEAU / Laurent BOUDELIER à Valérie VECCHI.

Jean-Yves LEBOURDAIS est désigné secrétaire de séance.

Transfert de l'actif et du passif du budget annexe « Assainissement » au budget annexe « Assainissement Régie »

Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération
ZAE du Soleil Levant
CS 63669 - Givrand
85806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Téléphone 02 51 55 55 55
Courriel accueil@payssaintgilles.fr

Envoyé en préfecture le 20/06/2023
Reçu en préfecture le 20/06/2023
Publié le 20 JUIN 2023
ID : 085-200023778-20230615-DL2023_04_09-DE

Par délibération n° 2018-1-04 en date du 25 janvier 2018, a été acté la création des budgets annexes suivants pour la gestion de la compétence assainissement :

- Assainissement Régie pour la gestion de la compétence à travers des contrats de prestations de services,
- Assainissement pour la gestion de la compétence par Délégation de Service Public (DSP).

Une jurisprudence datant de janvier 2021 a conclu qu'aucune disposition ne permettait de créer plusieurs budgets annexes correspondants à plusieurs modes de gestion différents pour un service unique.

Dans ce contexte, et avec l'harmonisation au 1er janvier 2023, des modes de gestion, la gestion de la compétence a été entièrement transférée au sein du budget annexe Assainissement Régie.

Il convient donc de transférer l'actif et le passif arrêtés au 31/12/2022, du budget annexe « Assainissement » vers le budget annexe « Assainissement Régie » pour les communes de Brem sur Mer, Brétignolles sur Mer, Coëx, Commequiers, Givrand, Le Fenouiller, Notre Dame de Riez, Saint Révérend, le SIVS et le Golf des Fontenelles, suivant l'état annexé au présent rapport.

Il est demandé aux membres du Conseil Communautaire de se prononcer sur le transfert d'actif et du passif du budget « Assainissement » au budget « Assainissement Régie » suivant l'état annexé au présent rapport.

Le Conseil Communautaire,
Dûment convoqué,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n° 2018-1-04 du 25 janvier 2018, relative à la création des budgets annexes Assainissement,
Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 15 juin 2023,
Vu le rapport,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

<u>Article 1</u> : d'accepter le transfert des éléments d'actifs et du passif du budget annexe « Assainissement » au budget annexe « Assainissement Régie » suivant le détail présenté au rapport ;

<u>Article 2</u> : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce relative à ce dossier.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Givrand, le 20 juin 2023

Le Président,

François BLANCHET

COMMUNAUTE d'AGGLOMERATION Pays Saint Gilles Croix de Vie 85800 GIVRAND

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :
- de la transmission au contrôle de légalité le : 20 JUIN 2023
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : 20 JUIN 2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.